



## Je suis très amoureuse et je ne veux pas le perdre

Par **gbesoindetoncoeur**, le 11/06/2010 à 01:38

Bonjour,

je suis une femme qui vie en france g la nationalité algérien g la carte de résidence de 10 ans et je veux me marier avec un homme d'origine algérien aussi il vie en france mais sans papier .

je souhaite avoir des renseignements sur le regroupement familial ou le moyen de lui faire ses papier; Avez vous des idées ou des renseignements qui peuvent me guider dans nos démarches SVP

Par **jeetendra**, le 11/06/2010 à 08:48

Bonjour, s'il est sans papier, meme le mariage et la possibilité de regroupement familial sur place ne permettrons pas sa régularisation, cordialement.

Par **amajuris**, le 11/06/2010 à 10:17

bonjour,  
le mariage en algérie serait peut être une solution.  
cordialement

Par **chris\_Idv**, le 11/06/2010 à 10:32

Bonjour,

Le fait d'héberger une personne en situation irrégulière peut vous être reproché et aboutir au refus de renouvellement de votre propre titre de séjour.

Cordialement,

Par **sami45**, le 11/06/2010 à 11:53

bonjour

ils repondent n'importe quoi sur ce site ,

vous pouvez vous mariez pas de soucis , pour le mariage mais biensur avant il y a une enquette a la mairie pour verifier la sincerite du mariage, ton ami peut se marier meme si il na pa de papier c un droit pour tout le monde ,

apres du faite que toi tu es residente, il pourra demander regroupement familiale, il ne pourra pa etre regulariser sur place car vous n'avez pa la nationalite française , si c le cas que 6 mois de vie commune apres le mariage ,autrement apres son mariage il doit retourner en algerie pour demander regroupement familiale, ( dans tout les cas il faut te renseigner aupres de la cimade, ou gisti, ou mrap, c des associations, qui pourront t'aider t'orienter, )ils te disent sur ce site le faite que tu vis avec un sans papier on pourra te reprocher sa mais pa du tout , tu n'es pa dans le reseau de trafic, ou de reseau de clandestin , ce n'est pas un mariage blanc , tu nas pas avoir peur ,renseignes toi aupres des associations , ne baisses pas les bras ,consultes bien les lois et les cerculaire ( accord franco algerien de 1968 modifier juillet 2001) bonne chance, les algeriens sont regis par c accrods , pas comme les autres etrangers,

Par **jeetendra**, le 11/06/2010 à 11:55

faut pas raconter n'importe quoi, quand on a visiblement aucune compétence juridique avéré!!!